



## Coronavirus (COVID-19) : un outil (gratuit) d'aide à la reprise d'activité

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 25/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 25/05/2020

### Sources :

- [Communiqué de presse du Ministère du Travail, du 20 mai 2020, Covid 19 - Objectif reprise TPE-PME : Un dispositif d'appui pour fiabiliser la reprise ou la poursuite d'activité des TPE-PME](#)

La reprise de l'activité économique a été amorcée avec la première phase du déconfinement, qui a débuté le 11 mai 2020. Néanmoins, elle peut être difficile à organiser puisqu'il faut tenir compte du risque épidémique. C'est pourquoi le Ministère du Travail et l'Anact proposent un outil spécial...

## Etes-vous prêt à faire face au covid-19 ?

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), les Direccte et le Ministère du Travail ont mis au point un outil (gratuit) d'aide à la reprise économique à destination des TPE et PME : « Objectif reprise ».

Il permet d'évaluer les points forts et les axes d'amélioration de l'entreprise en matière d'organisation, de prévention, et de relations sociales pour la mise en œuvre de son plan de reprise (ou de continuité) de l'activité.

A cette fin, vous pourrez remplir un questionnaire adapté à votre effectif (moins de 11 salariés ou au moins 11 salariés, mais moins de 250) à l'issue duquel vous pourrez accéder à des premières recommandations et contacts utiles et, si vous le souhaitez, recevoir d'autres ressources et participer à des temps d'échanges de pratiques interentreprises.

Vous pourrez trouver ce questionnaire sur le site du Ministère du Travail ([ici](#)) ou de l'Anact ([là](#)).

***Des dispositifs (nouveaux et existants) sont mis en place pour accompagner les entreprises confrontées à la crise du coronavirus. Ceux-ci nécessitent de revoir l'organisation de travail dans l'entreprise.***

[Coronavirus \(COVID-19\) : respecter votre obligation de sécurité](#)  
[BANNIERE\_DROITE]